

que le second Prêtre va aussi bien réussir que le premier.

J'en eus une preuve nouvelle.

Ce n'est point une preuve nouvelle, c'est la même preuve répétée.

XXVII.

J'ai quitté la France.

C'est bien dommage ! S'il ne l'avait pas quitté, il ne serait pas ici.

Et quelque part que je vive.

Il paroit, dit M. Melfort, qu'il n'est pas sur de rester ici.—Ah! bien, tant mieux, dit le Vieillard, s'il peut s'en aller, il n'y aura que cela qui nous dédommagera de ses treize mois de séjour parmi nous.—Il m'a bien l'air d'un oiseau de passage, dit M. Melfort, je serai bien surpris s'il ne prend pas sa volée à l'heure qu'on y pensera le moins.

Je serai indépendant de toute autre puissance que celles.

1°. Des Loix.

Excepté la Loi de la publication des Bans, dit M. Melfort.

2°. De la Religion.

Excepté la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, au moins quant au Sacrement de mariage.

3°. Des Mœurs.

Il aurait dû ne pas nous dire sa confession pour pouvoir mieux avancer ceci.

XXVIII.

Je laisse le public juge de ma conduite.

Il l'a déjà jugé aussi, ce n'étoit pas difficile.

Il
bien

A
sance
c'est

Po
pou
il aur
Des d
aussi
té que
S se p
n'igno
un sot
rait ét
que c'
—Mo
c'est
obscu
par so
mieux
c'est u
prit le
car je
voyan
Et co
en sou
lui en
Jean-
Eh
factio
votre